

Communiqué de presse

27 février 2012

Présentation de la nouvelle méthodologie statistique de l'Agence pour le développement de l'emploi

Depuis janvier 2012, l'Agence pour le développement de l'emploi a une nouvelle méthodologie statistique concernant les données mensuelles sur le chômage.

Le changement méthodologique s'est avéré nécessaire afin de donner une plus grande cohérence aux données publiées par l'ADEM et de les rapprocher davantage aux réalités du marché de l'emploi. Pour y parvenir, un groupe de travail composé de l'ADEM, du STATEC et de la BCL s'est basé sur les normes et bonnes pratiques européennes et internationales en vigueur, notamment celles d'Eurostat et du Bureau International du Travail (BIT). La nouvelle méthodologie est définie dans une note technique de l'ADEM.

Les principaux changements sont :

- **Demandeurs d'Emploi (DE) disponibles :** L'ancienne méthode incluait dans la population des personnes enregistrées auprès de l'ADEM et considérés comme des DE, également toutes les personnes en congé de maladie ou de maternité. Or, celles-ci ne sont pas à considérer comme DE suivant la définition du BIT. Ainsi, on parle dorénavant de « DE disponibles ». Cette population ne prend pas en compte les demandeurs en congé de maladie depuis plus de sept jours ou en congé de maternité au moment de l'extraction des données. Ces-derniers restent cependant inclus dans la population des personnes inscrites auprès de l'ADEM. Les différentes populations sont définies dans la note technique.
- **La désaisonnalisation des données :** Le nombre de demandeurs d'emploi varie en fonction des saisons ce qui rend les comparaisons dans le temps difficiles. Ainsi, il n'est pas pertinent d'analyser, à partir des données brutes, l'évolution d'un mois sur l'autre puisqu'il n'est pas possible de déterminer si cette évolution est due aux changements saisonniers ou non. C'est pourquoi ces données doivent être corrigées

des variations saisonnières ; il faut extraire la composante saisonnière de la série brute. Cette désaisonnalisation est effectuée systématiquement par le STATEC en utilisant le programme Tramo-Seats disponible dans l'interface Demetra qui a été mise au point par Eurostat. Les données désaisonnalisées sont marquées « cvs ».

- **La publication mensuelle des données :** Les données statistiques mensuelles sur le chômage sont dorénavant publiées par l'ADEM à travers un communiqué de presse ainsi qu'un bulletin de l'emploi modifié. Cette publication est faite par le directeur de l'ADEM, ou la personne habilitée à le faire, avant 12 h 00 conformément à un calendrier indicatif prédéfini. Le communiqué de presse est transmis sous embargo aux organes de presse au moins deux heures avant la publication officielle.

La note technique, les communiqués ainsi que les bulletins sont disponibles à travers le site internet de l'ADEM (www.adem.public.lu). De même, les données sont disponibles sur le portail des statistiques (www.statistiques.public.lu) ainsi que, dans une étape ultérieure, sur le site de l'ADEM.

communiqué par le ministère du Travail et de l'Emploi et l'Agence pour le développement de l'emploi